

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, deuxième partie et principalement le Livre 1er Titre II, Chapitre II et notamment son article L 2122 - 22, 5°, par lequel le Conseil Municipal donne délégation de compétences au Maire afin « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat, en application des dispositions de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2020 de délégation de fonction et de signature à Madame Evelyne COLONNA, Conseillère Municipale Déléguée au Patrimoine Foncier et Immobilier;

Considérant que l'association "Le Coup de Pinceau" a fait savoir qu'elle désirait effectuer le règlement de la redevance mensuelle d'un montant de 15,00 € annuellement.

DÉCIDONS

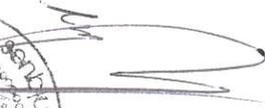
ARTICLE 1 : Il est accordé à l'association « Le Coup de Pinceau », représentée par Monsieur Patrice ESTACHY, son Président, une occupation à titre provisoire de la grande salle de gauche, d'une superficie d'environ 50 m² le mardi soir de 18 à 21 heures, au rez-de-chaussée de l'ancienne école de Villarobert.

ARTICLE 2 : La redevance sera annuelle d'un montant de 180,00 €, payable à partir du 1er janvier 2024.

ARTICLE 3 : Les autres modalités de la convention du 28 août 2019 sont maintenues.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 14 SEPTEMBRE 2023

La Conseillère Municipale Déléguée


Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : **22 SEP 2023**

Publié ou notifié le : **22 SEP. 2023**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_09_378**
 Objet : **Mise à disposition d'une salle à l'association "Le coup de pinceau"**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-09-21 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Actes individuels
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 3.3 - Locations
 Identifiant unique : 005-210500617-20230921-D2023_09_378-AI
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230921-D2023_09_378-AI-1-1_0.xml	text/xml	893 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13185.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230921-D2023_09_378-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	22 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 septembre 2023 à 08h33min43s	Reçu par le MI le 2023-09-22